



7 novembre 2014

(14-6507)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre notifiant: ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: Ministry of Commerce and Industry (Ministère du commerce et de l'industrie) Foreign Trade Affairs International Negotiations Department Adresse: Riyadh 11162 Téléphone: (+966) 114012222 Ext. 2211 Courrier électronique: Hasamad@mci.gov.sa Site web: http://www.mci.gov.sa/
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Boissons énergisantes
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Council of Ministers' Decree No. 176 dated 3/3/2014 Laying Down the Procedures Limiting the Harmful Effects of Energy Drinks</i> (Décret du Conseil des Ministres n° 176 daté du 3 mars 2014 énonçant les procédures visant à limiter les effets nocifs des boissons énergisantes), 3 pages, en arabe
6.	Teneur: Prescriptions concernant la distribution, la publicité, l'entreposage et l'étiquetage des boissons énergétiques
7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Innocuité des produits alimentaires
8.	Document pertinents: -
9.	Date projetée pour l'adoption: - Date projetée pour l'entrée en vigueur: 21 janvier 2015
10.	Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de distribution de la notification

11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Saudi Standards, Metrology and Quality Organization
(Organisation saoudienne des normes, de la métrologie et de la qualité)
P.O. Box: 3437 Riyadh 11471

Téléphone: +966 (1) 4520000 Ext. 1378-1381-1383

Fax: +966 (1) 4520193

Courrier électronique: enquiry@saso.org.sa

Site Web: <http://www.saso.org.sa/>

http://members.wto.org/crnattachments/2014/tbt/SAU/14_4927_00_e.pdf